

COMMUNE de VIENNE EN VAL

2023

Le 7 juillet à 20 h 30

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal



Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Pascaline GUERIN a donné pouvoir à Mme Claudette ROGER

M. GAILLOT Vincent à Mme Karine CHATELIN

M. Sylvain COLMET DAAGE à M. Gérard ARRIVAULT

M. SIMON Christophe à M. MAUPAS Jean-Louis

M. Pascal LOMBARD à Mme Jessica GAILLARD

Mme Pascale BAUP

M. Dominique LELAY

Secrétaire de séance : Jessica GAILLARD

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page 2
- DÉLIBÉRATIONS	Page 3
- INFORMATIONS	Page 6

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 maire@vienne-en-val.fr

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

ENFANCE - JEUNESSE

Le Conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal approuve la valorisation des salles mises à disposition des associations pour 2022-2023

TRAVAUX

Le Conseil municipal retient le linéaire d'enfouissement de la fibre (5 744 mètres) et approuve le coût des travaux pour un montant de 32 741 €

DELIBERATIONS

ENFANCE-JEUNESSE

Tarifs restauration scolaire

A compter du 1^{er} septembre 2023, la commune de Vienne-en-Val change de prestataire pour la confection et la livraison des repas au restaurant scolaire. La société RESTAUVAL a été choisie suite au marché public lancé conjointement avec la mairie de Tigy où sont confectionnés les repas.

Les tarifs proposés par le nouveau prestataire sont en augmentation de 20% par rapport aux tarifs précédents. Cette augmentation aurait été pratiquement identique si la commune avait continué avec l'ancien prestataire.

En tenant compte également du coût des autres dépenses pour la cantine scolaire (énergie et personnel municipal), l'augmentation globale sur une année est de 21,60%.

Après concertation avec les représentants des parents d'élèves, la commission école propose que l'augmentation du coût total de la prestation cantine soit répartie à part égale entre les parents et la commune. De ce fait, l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire sera limité à 10,80 %.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

- 4,43 € par repas en maternelle au lieu de 4,00 €
- 4,54 € par repas en élémentaire au lieu de 4,10 €
- 4,84 € par repas adultes au lieu de 4,37 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- 4,43 € par repas en maternelle au lieu de 4,00 €
- 4,54 € par repas en élémentaire au lieu de 4,10 €
- 4,84 € par repas adultes au lieu de 4,37 €

ASSOCIATIONS

Valorisation des salles communales mises à disposition des associations

Chaque année la commune doit voter la valorisation des salles occupées par les associations viennoises, afin, notamment qu'elles puissent établir des demandes de subventions à d'autres organismes.

2022-2023							
ASSOCIATIONS	Salle des fêtes	Maugerie Grange + Ecunes	Bâtiment périscolaire	Terrain foot + vestiaire	Mairie	Maugerie LOGIS	TOTAL 2022
AMICALE DES POMPIERS	0						
ASV	179	222					401 €
ASV RANDO	179						179 €
ATELIERS DE VIENNE						2 091	2091 €
CHORALE VAL EN SOL	0	1 141					1141 €
DANSE (+ZUMBA)	711		7 470				8181 €
ESPERANCE MUSICALE	0	5 010					5010 €
LES FABULINETTES							
FOCALE	0	1 219					1219 €
FOYER VIENNOIS		2 938					2938 €
GYM	1 422						1422 €
ECURIES DE VIENNE	179						179 €
QI GONG - PHOENIX 45		1 589					1589 €
TENNIS DE TABLE	4 265						4265 €
THEATRE	2 764						2764 €
USTV (FOOT)		0		289			289 €
YOGA			1 724		0		1724 €
ASV TENNIS		116					116 €
ASV VTT		58					58 €
SAHV		543					543 €
LES KIDS VIENNOIS	0	123					123 €
LA VILLE ET MON JARDIN		26					26 €
	9 698	12 985	9 194	289	0	2 091	34258 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la valorisation des salles communales mises à disposition des associations pour 2022-2023.

TRAVAUX

Enfouissement du réseau fibre

Le Conseil départemental a sollicité la commune de Vienne-en-Val pour la construction des infrastructures d'accueil nécessaires au déploiement de la fibre, qu'ils soient aériens ou souterrains dans le cadre du programme Lysséo.

Le Conseil départemental précise que le linéaire des segments retenu des travaux de génie civil souterrain est de 5 928 mètres.

Le Conseil départemental rappelle que le surcoût de ces travaux de génie s'élève à 38 € par mètre linéaire, dont 15% à la charge de la commune, soit un coût linéaire de 5,70 €.

Le Conseil départemental précise que le versement de la prestation au département est au choix de la commune, échelonné sur une période d'une à cinq années maximum, et versé au moyen d'échéance(s) identique(s), fixe(s) et annuelle(s).

Le Conseil départemental informe que les termes et conditions de ce versement seront fixés dans une convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

retient que le linéaire de segments est de 5 744 mètres :

. Chemin de l'Ancien Moulin	2 387 mètres
. Chemin de la Bergeresse	1 332 mètres
. La Violière	874 mètres
. Les Prateaux	559 mètres
. Rue du Colombier	358 mètres
. Chemin des Près de Saint Germain	234 mètres

approuve le coût des travaux pour un montant de 32 741 € (5 744 mètres x 5,70 € = 32 740,80 €)

approuve le versement de la participation de la commune de Vienne-en-Val en 5 années, soit 6 548,20 € par an

inscrit cette dépense au budget

autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS

Appel des maires de France

Suite aux récentes violences urbaines ainsi qu'à celles envers des élus, notamment des maires, un appel des maires de France a été lu sur le perron des mairies de France le 3 juillet dernier. Une cinquantaine de Viennois ont ainsi assisté à la lecture de ce texte par M le Maire.

« Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales.

En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin.

Vive la République, vive la France ».



Facturation d'eau estimative 2023

Les Viennois ont reçu les factures d'eau estimatives 2023.

Suite à une erreur de paramétrage, indépendante de notre volonté, les rubriques Compteur et Assainissement partie fixe figurent dans la facturation estimative 2023.

Nous vous informons que ces deux rubriques n'apparaîtront pas sur la facture d'eau réelle 2023 en fin d'année.

Nous vous conseillons de payer la facture estimative en intégralité pour éviter toute relance par la trésorerie.

Nous vous précisons que le paramétrage des factures d'eau a été modifié pour, qu'en 2024, les rubriques Compteur et Assainissement partie fixe figurent sur la facturation réelle et non estimative.

La commune de Vienne-en-Val reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Séance levée à 21h08

Fait à Vienne-en-Val, le 11 juillet 2023

Le Maire,

Pascal SEMONSU

